

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône et Loire)

SEANCE DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 Mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle communale de Le Villars.

Date de Convocation : 8 Mars 2018

Présents : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BETENCOURT Philippe (Tournus), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), M. CHEVALIER François (Grevilly), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROUGEOT François (Lugny), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly-lès-Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé) à M. ROBELIN Bernard (Saint Gengoux de Scissé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville) à M. TALMEY Patrick (La Chapelle sous Brancion), M. COCHET François (Tournus) à M. FARAMA Julien (Tournus), Mme COLLANGES Irène (Burgy) à Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. DESROCHES Patrick (Viré) à M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), Mme DOUDET Marjorie (Tournus) à Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme FONTRouGE –TARDIEU Laurence (Tournus) à M. VARIN René (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme MERMET Anne (Tournus) à M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROCHE Claude (Tournus) à M. PERRE Paul (Chardonnay)

Excusée : Mme PAGEAUD Line (Tournus)

Secrétaire de séance : M. Frédéric STAUB (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41
Membres en exercice : 41

Conseillers présents ou représentés : 40
Votants : 40

OBJET : TARIFS DES DEPOTS EN DECHETTERIE

Les modalités d'accès des particuliers et des professionnels aux déchetterie des Joncs à Tournus et à Péronne ont été fixées par délibération du 26 Janvier 2017.

Les conditions d'accès restent inchangées, toutefois, il convient d'actualiser les coûts relatifs aux dépôts des déchets sur la déchetterie des Joncs suite au nouveau marché en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette dernière étant équipée d'un pont bascule, la facturation s'établit au poids selon les tarifs fixés par le Conseil Communautaire.

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE de fixer à compter du 1^{er} Avril 2018, les coûts de facturation des déchets acceptés moyennant paiement sur la déchetterie de Tournus comme suit :

DECHETS ACCEPTES MOYENNANT PAIEMENT			
NATURE DES DECHETS	QUANTITE AUTORISEE	Coût supporté par la collectivité transport et traitement du déchet TTC	TARIFICATION (Facturation par mois) les frais de logistique et de gestion sont évalués à 14 % de l'ensemble
Encombrants : divers non recyclables, plastiques, film étirable, polystyrène	500 kg par jour	158.09 € par Tonne	180.22 € par Tonne
Bois : mobilier, résidus de bois, contre-plaqué, aggloméré.	500 kg par jour	128.26 € par Tonne	146.22 € par Tonne
Végétaux : tonte, petits végétaux issus d'élagage, d'abattages, branches.	500 kg par jour	46.2 € par Tonne	52.67 € par Tonne
Gravats (déchets inertes sans plâtre)	500 kg par jour	26.11 € par Tonne	29.77 € par Tonne
Déchets ménagers	Seulement pour les services particuliers, qui ne bénéficient pas de collecte, tels que la D.R.I.	133.73 € par Tonne	152.45 € par Tonne
Déchets ménagers spéciaux : peinture, vernis, colles, emballages souillés Produits phytosanitaires Produits réactifs	5 L	0.47 € / litre ou kg 0.48 € / litre ou kg 1.43 € / litre ou kg 2.75 € / litre ou kg	0.53 € / litre ou kg 0.55 € / litre ou kg 1.63 € / litre ou kg 3.14 € / litre ou kg
Filtres à huiles	2 unités	1.37 € l'unité	1.57 € l'unité
Huile de vidange	5 L	0.14 € / litre ou kg	0.16 € / litre ou kg
Produits chimiques non identifiés	5 L	1.76 € / litre	2.00 € / litre
Huile de friture	5 L	0.59 € / litre	0.67 € / litre
Placoplâtre	500 kg par jour	172.70 € / Tonne	196.88 € / tonne

NB : Les frais de logistique et de gestion inhérents à la facturation des dépôts effectués sur le site de la déchetterie incluent la masse salariale, la gestion des infrastructures et du matériel roulant, ainsi que les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la facturation. Ces frais sont évalués à 14 % de l'ensemble.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La Présidente,
Catherine GABRELLE